

Association Syndicale Autorisée (ASA) des riverains  
du Canal de Polangis

## Réunion d'information et d'échanges du 27 janvier 2026



Emetteurs: M. Luczak / le Syndicat de l'ASA

Interne

### Ordre du jour

- ✓ **Rappels**
  - ✓ ASA
  - ✓ Cadre réglementaire de plus en plus contraignant
  - ✓ Causes « structurelles » de l'envasement du Canal de Polangis, constats et conséquences
- ✓ **Projet d'aménagement et d'entretien durable du Canal dans le cadre de l'arrêté préfectoral de 2016 → Rapport IDRA ci-joint**
  - ✓ Bilan des travaux 2017-2025
  - ✓ Recommandations du bureau d'études IDRA
- ✓ **Mise en sécurité des rives du Canal**
- ✓ **Plan de travail prévisionnel pour 2026 / 2027**
- ✓ **Questions - réponses (tout au long de la présentation !)**
- ✓ **Conclusions**

Réunion d'information et d'échanges du 27/1/2026

2

Interne



**Site Internet de l'ASA (actualités, bonnes pratiques, cadre réglementaire...)**

<https://asa-du-canal-de-polangis.fr/>

<https://asa-du-canal-de-polangis.fr/espace-membre/>



Bonne année 2026 !  
Le budget et le rôle 2026 sont consultables au siège de l'association pendant 15 jours. Et n'oubliez...

Info générale | Vente de votre bien | Périmètre de l'ASA | Propriétaires | **ESPACE MEMBRES** | RECHERCHER

Accueil | Présentation du Canal et de l'ASA | Faits marquants | Syndicat | Actualités Membres | FAQ | Liens utiles | Contact

### Vocation de l'ASA

L'Association syndicale autorisée (ASA) avec l'appui de ses partenaires, met en œuvre un **programme d'aménagement et d'entretien régulier** visant à **préserver et à valoriser le Canal de Polangis** (Voie d'eau non domaniale à Joinville-le-Pont) en privilégiant une **démarche durable**, dans le cadre statutaire et réglementaire.

Ainsi, à l'abri de la navigation à moteur lourde (barges de transport, bateaux...) et communiquant naturellement avec la Marne, le Canal de Polangis devient un refuge et un réservoir contribuant à la revitalisation de la Marne, en plus de sa vocation originelle au service des riverains.

\*Loi sur l'eau de 2005 et l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2016

EN SAVOIR PLUS

### Un environnement exceptionnel à respecter

- Cette voie d'eau appartient à l'ASA, Association Syndicale Autorisée des riverains du Canal de Polangis qui en assure l'entretien et l'aménagement **sous tutelle de la Préfecture du Val de Marne et de la Police de l'eau.**
- C'est un **ESPACE PRIVÉ** ouvert au public pour la navigation douce (pédalos, canots, kayaks...). Si vous naviguez sur le Canal, il faut **respecter la faune, la flore, et la tranquillité** du lieu et des riverains.
- Ne vous approchez pas des animaux** (poules d'eau, canards, cygnes...) qui peuvent constituer leur nid ou se reproduire.
- N'écoutez pas** sur les berges privées (sauf danger), **ne piétinez pas** la végétation et **ne cueillez pas** les fleurs.

Aidez-nous à préserver et à valoriser ce lieu unique, pour qu'il puisse rester ouvert au public !

### Actualités



4 Nous informons les propriétaires-riverains du Canal de Polangis qu'une réunion d'information se tiendra le 27 janvier 2026



Réunion d'information et d'échanges ASA le 27 janvier 2026



5 Première opération suivant les recommandations du Diagnostic phytosanitaire se déroulera du 9 au 11 décembre 2025 ! La navigation dans le

Réunion d'information et d'échanges du 27/1/2026

3

Interne



## ASA

- ✓ **Association :**
  - Collectif des propriétaires des berges, riverains du Canal
- ✓ **Syndicale :**
  - Ses affaires sont gérées par le syndicat, élu en Assemblée des propriétaires
- ✓ **Autorisée :**
  - Créée par l'arrêté préfectoral après enquête publique, sur un périmètre délimité (défini par le « Rôle » - registre des propriétés qui y sont incluses)
  - On en est membre d'office, redevable d'une taxe obligatoire
  - Prerogatives d'une collectivité territoriale : travaux d'intérêt général par délibération exécutoire du syndicat, soumise préalablement la Préfecture
  - Budget visé par la Préfecture, comptabilité tenue par le Comptable (Trésor) public, supervision de la Cour régionale des comptes (CRC)

-> <https://asa-du-canal-de-polangis.fr/presentation/>

Réunion d'information et d'échanges du 27/1/2026

4

Interne

## Cadre réglementaire de plus en plus contraignant

<https://asa-du-canal-de-polangis.fr/presentation/> :

- ✓ **L'ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004** relative aux associations syndicales de propriétaires et son décret d'application du **3 mai 2006**
- ✓ **Code de l'Environnement/Loi sur l'eau du 31/12/2006**
- ✓ **Arrêté du 30/05/2008** fixant les prescriptions générales applicables aux **opérations d'entretien de cours d'eau ou canaux** soumis à autorisation ou à déclaration
- ✓ Arrêté inter-préfectoral portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire Marne du **12 janvier 2019** (page 5)
- ✓ **Schéma (directeur) d'aménagement et de gestion des eaux / S(D)AGE**  
<https://www.sage-marne-confluence.fr/>

<https://asa-du-canal-de-polangis.fr/espace-membre/> :

- ✓ **Les statuts de l'ASA** des riverains du Canal de Polangis (arrêtés préfectoraux des 19/12/1949 et 30/12/2010), dans l'esprit du cahier des charges du domaine de 1886
- ✓ **Arrêté décennal 2016-3227 du 13-10-2016** autorisant l'aménagement et l'entretien du Canal de Polangis à Joinville-le-Pont obtenu par l'ASA,
  - ✓ après plusieurs années d'études, **réunions de concertation** et **sondage favorable** auprès des riverains,
  - ✓ à l'issue d'une **enquête publique concluante**,
  - ✓ **dépôt d'un dossier réglementaire**

**Autorités de tutelle** : Préfecture du Val de Marne, **DRIEAT** (service politiques et police de l'eau), **Service de gestion comptable (SGC)** de Vincennes

5

Réunion d'information et d'échanges du 27/1/2026

Interne

## Causes « structurelles » de l'envasement du Canal de Polangis...

- ✓ **Faiblesse du courant dans le Canal créé artificiellement (à la pelle, fond pavé...), sans aucune étude hydraulique à la fin du XIX s.** (promotion immobilière / lieu de loisirs pour les riverains et visiteurs) :
  - entrée depuis la Marne **perpendiculaire au courant** et **radier en entrée** (pont amont)
  - le **dénivelé amont / aval** quasi nul dans le Canal
- ✓ **Caractère imprévisible de crues et de leurs conséquences sur le ré-ensablement**, malgré l'effet régulateur des **lacs réservoirs de la Marne en amont** (Der-Chantecoq...) :
  - **Période de sécheresse** : Étiages historiquement bas sans crue majeure de 2011 à 2015 puis entre 2019 et 2023 (hauteur moyenne du tirant d'eau dans le Canal autour de 1 m sur l'année)
  - **Crue « surprise »** de juin 2016 (4,73 m à Gournay s/Marne)
  - **Crue majeure décembre 2017 – février 2018** (5,74 m le 3/2/2018, versus 6,99 m en 1910)
  - **Crue stagnante de février/mars 2024** (4,89 m le 4/3 à 19H)
- ✓ **Surélévation du lit du Canal par un radier / « talus frein » en béton, et déviation du cours d'eau par un pilier du pont d'autoroute A4 / A86 dans les années 1970 (+ pollution des boues...)**
- ✓ Effet régulateur du **barrage de Joinville-le-Pont** en aval du Canal à **double tranchant**, dans le **Canal de Polangis** :
  - Le barrage maintient un tirant d'eau suffisant à l'étiage (en été, notamment)
  - Mais il **ralentit la vitesse du courant**, en temps normal...
- ✓ **Zone de baignade** : **interdiction de travaux en amont** (faucardage susceptible de provoquer de MES dans Canal...) avant fermeture ! (20/9 en 2025 !)

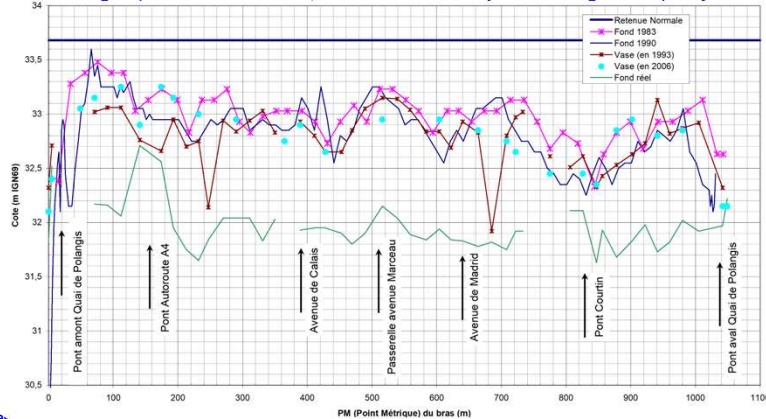
Réunion d'information et d'échanges du 27/1/2026

6

Interne

## ... constats, et conséquences

- ✓ D'où la **sédimentation** notamment par temps de crue, et l'**invasion des végétaux** aquatiques dans le Canal (comme partout dans l'Hexagone) ces dernières années, venant de la Marne. cf. **profils en long** réalisés par Hydratec en 2007 :



### Conséquences ..

- Il est inutile de « curer » plus profondément que le tirant d'eau sous le pont de l'autoroute A4 / A86 (soit 60 à 80 cm à l'étiage) !
- Il faut **rechercher des leviers d'interventions pour réduire le ré envasement qui intervient inévitablement après chaque curage** (cf. notamment le bilan du curage « en eau » de 1994 et le bilan 2017-2025 ci-après) :
  - ✓ faire **accélérer la vitesse du courant dans le Canal**
  - ✓ valoriser le site (végétalisation...)
  - ✓ surveiller et intervenir / entretenir
- ✓ Fort de ces constats, le syndicat de l'ASA mène un **projet d'aménagement et d'entretien durable**, présenté ci-après

Réunion d'information et d'échanges du 27/1/2026

Interne

## Projet d'aménagement et d'entretien durable du Canal de Polangis -> (extrait de du Dossier réglementaire, Annexe 2b - 2. CHAMP DES POSSIBLES, pp 30 & 31, décembre 2013)

(...) La mise en forme d'un chenal, de dimension plus réduite qu'à l'heure actuelle, permettrait a priori et vraisemblablement d'améliorer les conditions d'écoulement et, ainsi, de limiter les dépôts de matières solides transportées (mais offrirait surtout une requalification paysagère indéniable du site). Les matières et boues terrassées dans le cadre d'une telle intervention permettraient de donner les moyens d'édifier en pied de berges de réelles « banquettes » ou atterrissements à fleur d'eau (dont la forme et l'orientation guideraient les écoulements).

S'inspirer des modèles naturels doit être la règle. Sur la base des données délivrées au sein des différentes études précédemment menées, il convient de reconnaître que les aménagements et pressions subies par le bras de Polangis l'ont irrémédiablement éloigné des principes et règles de fonctionnement d'un écosystème d'eaux courantes. Malgré le fait que ce dernier soit une création purement anthropique, son implantation en marge d'une large courbure de la Marne n'est cependant pas dénuée d'intérêt. En effet, par son lien avec le cours principal de la rivière, le bras de Polangis pourrait constituer un biotope intéressant notamment en termes de zone de refuge, de nourrissage et de reproduction pour de nombreux peuplements piscicoles et aviaires.

La **recréation de formations végétales riveraines indigènes et adaptées, mais surtout dûment stratifiées** (permettant tout à la fois de procurer au cours d'eau de l'ombre régulant ainsi la température des eaux et la pénétration de lumière, puis de jouer un rôle de filtre tant longitudinal que transversal vis-à-vis d'éventuelles pollutions diffuses) devra être un objectif. Cela nécessiterait de favoriser une couverture végétale riveraine aussi diversifiée que possible, tant au niveau des essences, des strates que des âges, en mesure d'assurer la stabilisation et la protection des rives tout en prévenant d'éventuels problèmes d'érosion (les arbres malades ou présentant des risques de déchaussement seraient alors tronçonnés à la base) mais, aussi et surtout, de déterminer les conditions de l'installation d'une strate d'herbacées humides (jourtet souple de végétation) et, éventuellement, espèces ligneuses buissonnantes en partie basse des talus en présence. Mais encore une fois, il convient de reconnaître que l'aménagement de ce type de milieu fortement anthropisé intégrant un volet écologique relève d'un exercice délicat nécessitant invariablement, dans un souci de succès, d'accepter des concessions au bénéfice de la Nature (tel que notamment l'adoucissement des pentes de berges afin de faciliter l'implantation des végétaux, opération induisant d'obtenir de la place).

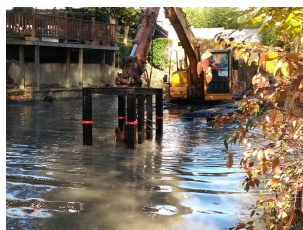
L'amélioration fonctionnelle, écologique et paysagère envisagée par l'ASA représente ainsi un réel défi dès lors qu'il est souhaité de marier opportunément les usages et retrouver une plus grande naturalité de l'infrastructure hydraulique. Le tissu urbain extrêmement dense en berge du canal de Polangis limite considérablement les possibilités de libération d'emprise et oblige donc à travailler au sein même du gabarit existant via, par exemple, la mise en œuvre de matériaux graveleux d'apport (gravières, cailloux) en certains endroits choisis (secteurs les plus larges) sous peine de remettre en cause les conditions de navigabilité du bras (raison d'être du canal). Seuls de tels travaux offriraient la possibilité de réviser les pentes actuelles de berges au profil abrupt sans requérir de larges libérations d'emprises (création de risbermes « à fleur d'eau » densément plantées d'hélophytes puis de massifs arbustifs de manière disséminée).

Réunion d'information et d'échanges du 27/1/2026

8

Interne

## Projet d'aménagement et d'entretien durable du Canal de Polangis dans le cadre de l'arrêté préfectoral de 2016 -> cf. [Rapport IDRA](#)



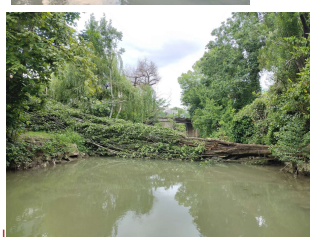
Réunion d'information et d'échanges du 27/1/2026

Interne

9

## Mise en sécurité des rives du Canal (quelques chutes récentes ...)

<https://asa-du-canal-de-polangis.fr/risque-de-chute-darbre-acces-au-canal-deconseille-en-cas-de-vent-violent-rappel/>



10

Réunion d'information et d'échanges du 27/1/2026

## Mise en sécurité des rives du Canal décembre 2025 / janvier-février 2026

<https://asa-du-canal-de-polangis.fr/premiere-operation-suivant-les-recommandations-du-diagnostic-phytosanitaire-se-deroulera-du-9-au-11-decembre-2025-la-navigation-dans-le-canal-de-polangis-sera-interdite-de-8h30-a-16h30/> :

- ✓ Suite à ces **chutes d'arbres dangereuses** dont l'évacuation s'avère complexe une fois l'arbre enfoncé dans le Canal, le syndicat de l'ASA a requis un **diagnostic d'urgence** confié à un expert qui est intervenu récemment pour la commune
- ✓ Le Diagnostic phytosanitaire établi par l'expert a été transmis à tous les propriétaires concernés par les actions à court terme (CT)
- ✓ Un partenariat a été noué avec l'Ecole Du Breuil (EDB) permettant de limiter la charge financière pour les riverains, avec l'intervention d'un élagueur spécialisé pour les arbres dangereux/d'accès difficile etc.
- ✓ Le chantier de mise en sécurité est mené en liaison avec la commune, membre de l'ASA
- ✓ Participation des riverains aux frais de l'intervention selon la charge de travail, avec contribution de l'ASA (péréquation/solidarité, intérêt général et garantie de bonne fin)
- ✓ Actions à court terme :
  - EDB : 9-12 décembre 2025 et 23 janvier 2026
  - Elagueur spécialisé : 9-12 février et 23-26 février 2026
- ✓ Une 50 d'arbres à élaguer/abattre à CT ont été soigneusement inspectés et auront été traités d'ici à fin février (pour rappel, les propriétaires prendront en charge une 10 d'arbres)
- ✓ Surveillance et visite sur site annuelle par l'élagueur spécialisé (juin)
- ✓ Actions à moyen et long terme (cf. Diagnostic) avec EDB sur la base de volontariat, à planifier : décembre 2026, hiver 2027...
- ✓ **Rappels :**
  - Elagage des arbres incombe aux propriétaires ! [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006430148](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006430148)
  - Mentionner dans vos contrats d'assurance habitation / responsabilité civile les arbres de vos berges et jardins !

Réunion d'information et d'échanges du 27/1/2026

11

Interne

## Plan de travail prévisionnel pour 2026 / 2027

- ✓ Suite du projet d'aménagement du Canal de Polangis (cf. rapport IDRA) :
  - En attente du retour de la Police et l'eau (rotodévasage\*, pose des risbermes\*) après inspection sur site du 3/12/2025, et de l'avis du Syndicat Marne Vive / S(D)AGE (faucardage de surface\*\*, du fond\*\*)
  - Pour délibération du syndicat de l'ASA, tenant compte des échanges et avis exprimés lors de la présente réunion
- ✓ Selon les retours / accords et les délibérations du syndicat :
  - Demande de subventions (travaux, héliophytes et replantation des arbres\*) (1<sup>er</sup> trimestre 2026)
  - Appels d'offres travaux (2<sup>d</sup> trimestre 2026)
  - Faucardage mécanisé de surface\*\* (juillet 2026)
  - Faucardage du fond du Canal\*\* et/ou rotodévasage\* (mi septembre 2026)
  - Pose des risbermes\* (mi septembre – mi octobre 2026)
  - Végétalisation des risbermes, des pieds de berges (volontariat : appel à candidatures !), et replantation des arbres abattus\* suite à la mise en sécurité des rives du Canal, cf. les recommandations de l'expert et PLUi (printemps 2027)

(\*) Sous responsabilité des propriétaires riverains, si possible subventionnable (action ASA)



- ✓ Pour mémoire :
  - Fin du chantier de mise en sécurité des rives du Canal / actions à court terme (février 2026)
  - Entretien régulier (nettoyage du Canal...) par Au Fil de l'eau (printemps 2026)
  - Inspection des arbres sur les rives du Canal (juin 2026)

Réunion d'information et d'échanges du 27/1/2026

12

Interne